

Egalité, discriminations, mémoire : changer de regard



La réforme de la politique de la ville remet au devant de la scène la lutte contre les discriminations comme une composante à part entière et essentielle de la politique sur les territoires prioritaires et fragiles. Elle y rajoute une autre notion, souvent peu abordée : l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle précise également que la politique de la ville, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, vise à reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.

Les professionnels se sont interrogés lors des journées nationales à Toulouse sur la meilleure façon d'intégrer ces questions dans les futurs contrats de ville, voire d'en faire des principes structurants des nouveaux projets de territoire. Ce qui nécessitera un changement de perspective.

1- Des principes pour inscrire la lutte contre les discriminations dans les contrats de ville

Avant tout, les participants notent que l'«injonction» nationale est un levier pour agir au niveau local sur ces thèmes car beaucoup d'élus locaux ne sont pas sensibles à ces questions. Bien sûr, il ne s'agit pas d'attendre une politique descendante qu'il suffirait de décliner.

Mais il faut profiter de cette légitimité donnée par le message national pour intégrer le concept d'égalité à l'occasion de l'élaboration des nouveaux contrats de ville.

Le point de départ, c'est un travail de définition locale permettant de poser

la problématique dans le cadre du diagnostic : est-ce que les gens ont l'impression de vivre l'égalité ? Décrire une situation, un vécu permet de faire remonter (entendre et comprendre) une réalité et d'ouvrir des perspectives. Il est nécessaire que la question de l'égalité soit posée, nommée, définie.

Les politiques «égalité de traitement» sont moins visibles, mesurables et «communicantes» que d'autres. Il est donc nécessaire de sensibiliser les élus et de trouver des leviers pour rendre «palpables» ces politiques ou pour en montrer des «résultats». Un outil comme le «Label diversité» peut par exemple y concourir.

Au fil des débats...

«La LCD et l'Égalité sont des sujets complexes, avec des résultats à long terme : il faut planter les graines même si on ne verra peut-être pas les plantations.»



Des pistes à suivre ?

Au fil des débats...

«*Lutte contre les discriminations ou lutte contre les dominations ?*»

Concernant les dispositifs en eux-mêmes, une politique de lutte contre les discriminations ne doit pas choisir entre une entrée publics ou une entrée territoires, elle doit plutôt faire primer une logique transversale, en interrogeant les obstacles à l'égalité créés par les institutions localement et toutes les politiques mises en œuvre. Les politiques compensatoires (politique de la ville, politiques d'insertion, politiques envers les personnes handicapées...) ne suffisent pas, et ne constituent pas une politique de lutte contre les discriminations.

Cette politique doit donc être pragmatique : avec une invitation concrète à objectiver les situations pour «ouvrir la parole» et toucher effectivement les gens. Il faut donc rendre possible leur parole individuelle et collective, les reconnaître, contribuer à créer les conditions de leur engagement. Et cela nécessite d'accepter le conflit, par exemple autour d'un sujet aussi sensible que la laïcité. Ce qui peut être difficile à gérer, notamment vis-à-vis des élus. Il faut ouvrir des perspectives qui lient les paroles aux actes et ainsi contribuer à la crédibilité des pouvoirs publics.

Les participants notent également que la politique de lutte contre les discriminations et la politique d'égalité hommes/femmes n'ont pas forcément été pensées comme convergentes. Elles peuvent même être en concurrence sur les financements et entre les acteurs, avec des phénomènes de balancier sous les effets de mode.

L'enjeu à venir est de mieux les articuler sans les confondre, sans que l'une masque l'autre et vice versa, et sans les mettre en tension (pas de concurrence des luttes). Les deux sujets sont à traiter avec des points de convergence à définir (notamment autour des outils et des méthodes : formation, sensibilisation, lutte contre les stéréotypes...), mais les deux entrées restent différentes dans leurs histoires et leurs territorialités.

Certaines politiques publiques (et les financements adossés) discriminent soit au territoire (cas de la Politique de la Ville), soit au public (cas du Droit des Femmes). Or la réduction par exemple de la LCD et de l'égalité hommes/femmes aux quartiers (et à la Politique de la Ville) induirait de fait que ces problématiques n'existeraient pas sur le reste du territoire.

La LCD et l'égalité hommes/femmes sont des politiques qui doivent, avant tout, être menées à l'échelle d'une ville et d'une agglomération (dont les quartiers font partie), et non à l'échelle des quartiers.

Enfin, les participants rappellent que la pérennisation de ces politiques est un enjeu majeur : une politique nationale claire, pérenne, fortement incitative (moyens financiers, ingénierie), bien encadrée est une manière d'assurer légitimité et continuité aux politiques locales d'égalité/LCD/égalité de traitement.



ANALYSE... Le décryptage d'Olivier Noël* : La laïcité vecteur d'exclusion ou d'inclusion

«L'idée selon laquelle la laïcité est un principe à vivre, à faire vivre au quotidien me semble tout à fait pertinente et fidèle à l'esprit laïc. Mais l'idée selon laquelle la laïcité serait une valeur en tant que telle me semble très problématique. Aujourd'hui nombre de philosophes qui s'invitent dans le débat public - tout en considérant que la laïcité n'est pas discutable - promeuvent une laïcité-interdit.

Si l'on part d'une définition communément admise que la laïcité est à la fois une modalité de règlement des relations entre le religieux et le politique et une condition de l'émancipation et du vivre ensemble, alors il importe qu'elle reste un dispositif éminemment pratique qui requiert souci d'ouverture, de bon sens et de justice sociale. Ce qu'elle a été depuis le vote de la loi de 1905 séparant les églises et l'Etat jusqu'au vote de la loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes ostensiblement religieux à l'école .

En paraphrasant ce que Jean Jaurès disait à propos de la République, il me semble que l'on ne peut séparer la laïcité des idées de justice sociale sans lesquelles elle ne serait qu'un mot. Autrement dit, ériger la laïcité en valeur c'est prendre le risque de n'en faire qu'une laïcité rhétorique, formelle, dogmatique et de s'écartier d'une laïcité concrète qui favorise et facilite le vivre ensemble dans une société, de fait, diverse.

Le raisonnement que je développe est un raisonnement sociologique qui s'intéresse avant tout aux usages sociaux et actuels de la laïcité et à ses effets. Les défenseurs contemporains de la laïcité empruntent, depuis une dizaine d'années, deux voies distinctes. Les uns ont opté pour une logique d'extension de l'interdit juridique, une laïcité-interdit (qui prend effet notamment dans le champ scolaire), alors que les autres restent attachés à un principe de laïcité-liberté , soucieux à la fois de préserver la liberté de conscience et de traiter de façon pratique, éducative, les situations qui font obstacle au principe de laïcité.

L'étude que j'ai conduite de la mise en œuvre et des effets de la circulaire Chatel montre que la laïcité-interdit fait obstacle tour à tour au vivre ensemble, au principe de justice au sein des fratries (entre les enfants qui ont pu être accompagnés par leurs mères sorties scolaires et ceux qui ne le peuvent plus depuis la mise œuvre de la circulaire), au principe d'égalité entre les territoires (la circulaire est très inégalement mise en application), à l'émancipation des mères de familles qui portent le foulard, à la possibilité même d'organiser des sorties scolaires (nombre d'entre elles sont annulées faute de parents disponibles) ainsi qu'au principe de co-éducation entre parents, enseignants et élèves pourtant visé par la même circulaire.

En conséquence, il me semble que la laïcité-interdit (aujourd'hui assez largement instrumentalisée, notamment, mais pas seulement, par l'extrême-droite comme une forme plus ou moins consciente et affirmée d'islamophobie) mérite d'être questionnée afin qu'un véritable débat de fond s'engage non seulement sur les conceptions de la laïcité mais plus largement sur ses usages et ses effets.

A cet égard, les professionnels du développement social urbain peuvent s'en saisir concrètement pour fabriquer quotidiennement du lien social, du vivre ensemble autour de deux perspectives :

- Faire de la laïcité un problème public « par le bas », qui permette aux personnes concernées de partager le sujet et se l'approprier pour agir.
- Organiser des cadres collectifs au plus près des territoires pour construire de la pédagogie et des compromis.»

* Olivier Noël est Maître de conférences associé de sociologie politique, responsable du Master Professionnel Politique de la Ville et Développement Territorial à l'Université de Montpellier 3

1- Pierre Kahn, « La Laïcité est-elle une valeur ? », Spirale revue de recherche en sciences de l'éducation, N°39, 2007, pp. 29-37

2- Françoise Lorcerie, « La loi sur le voile : une entreprise politique », Droit et Société, 2008, pp. 53-74

3- Parmi lesquels on retrouve, entre autres, des philosophes comme Catherine Kinzler, Sarah Fleury, Abdenour Bidar, Henri Pena Ruiz.

4- Parmi lesquels, on retrouve notamment Jean Baubérot, qui a été responsable de la chaire d'histoire et de sociologie de la laïcité à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

5- Olivier Noël, « Groupe de travail « Faire société commune dans une société diverse » : fabriquer autrement les politiques publiques », Migrations Société, n°155, pp. 101-114

6- On observe en la matière plutôt un continuum idéologique qui traverse l'échiquier politique d'une partie de l'extrême-gauche à l'extrême-droite.

7- Hajjat Abdellali, Marwan Mohamed, Islamophobie : comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman », La Découverte, 2013.



Au fil des débats...

«L'égalité hommes/femmes est un bien-fondé... aussi pour les hommes !»

2- Egalité femmes-hommes : dépasser les stéréotypes et adapter les modes d'action

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes a été abordée lors d'un atelier avec Nora Boukhobza, Maîtresse de conférences à l'IUFM de Midi-Pyrénées et membre du centre d'anthropologie de Toulouse.

Les quartiers, peut être plus qu'ailleurs, sont le fruit de stéréotypes et de représentations issus des politiques/actions publiques, et renforcés par des postures/pratiques professionnelles. Par exemple on entend souvent qu'il n'y aurait dans les quartiers que des jeunes, garçons, des familles nombreuses immuables, avec dans chaque famille un frère aîné...

Or toutes les familles ont une histoire ou plutôt leur propre histoire. C'est cela qui doit être pris en compte et doit interroger la place et la posture des professionnels. L'approche communautaire, stéréotypée, est réductrice et empêche le rapport à l'autre.

Les figures masculines et féminines n'échappent pas à ces représentations, et évoluent dans le temps. Par exemple, les figures masculines ont alterné de jeunes « beurs », à musulmans terroristes, en étant passées par sauvageons, génération « black, blanc, beur »... Et les figures féminines ont longtemps été invisibles, avec des filles très souvent cantonnées et auto-centrées sur la question de la réussite scolaire. Pour les femmes, les figures ont également été évolutives : mères, femmes relais, victimes de violence, « ni pute, ni soumise » (mouvement NPNS), femmes voilées...

La notion d'égalité filles/garçons est finalement très récente; jusqu'à peu nous étions plutôt sur l'axe relations filles/garçons.

L'absence des filles des activités de loisirs n'est pas spécifique aux quartiers, le phénomène est identique sur tout le territoire national et en particulier en milieu rural. Mais beaucoup de territoires

s'interrogent sur l'absence des filles dans l'espace public (notamment par rapport aux garçons), et sur ce qu'il faudrait faire pour y remédier. **Or il s'avère que les femmes adultes sont beaucoup plus investies dans la vie du quartier (position valorisante, éducatif et associatif), que les hommes adultes plus dans une situation d'isolement et d'exclusion (visibilité forte à la mosquée).** Lorsqu'est évoquée la question égalité hommes/femmes, il est important d'être vigilant à ne pas gommer les effets de générations, avec des positionnements qui peuvent être radicalement inverses selon l'âge.

Dans les quartiers, il y a l'existence d'îlots féminins (services publics, PMI, associations de femmes...), avec un mode de relation et de fonctionnement : «les femmes rencontrent les femmes». Dans l'espace public, à l'inverse, les acteurs en place (animateurs, éducateurs...) sont très majoritairement des hommes.

L'autonomie des filles passe par l'extra quartiers (visibilité dans la ville, invisible dans le quartier... avec la peur du « qu'en dira-t-on »), ce qui était le cas en milieu rural dans les années 50.

Cet état de fait nécessite que les modes d'actions proposés en direction de ce public doivent être construits à une échelle Ville et non à une échelle quartier. L'enjeu de l'appropriation de l'espace public se situe moins sur la question du genre (filles/garçons) mais bien plus sur la notion d'intergénération.

L'égalité filles/garçons et femmes/hommes reste donc une lutte de pouvoir. **Il s'agit d'une égalité en tension qui nécessite des postures professionnelles adaptées, en lien avec les réalités et en dehors des stéréotypes et des représentations.**



Des pistes à suivre ?



3- Mémoire des quartiers : un sujet sensible et complexe

Les participants ont avant tout identifié que le sujet est complexe et très peu approprié par les professionnels de la Politique de la Ville. Il est de plus souvent sensible puisqu'il touche à des enjeux d'identité et d'histoire.

Les professionnels de la politique de la ville ne peuvent donc travailler cette question seuls. S'entourer d'archivistes, d'historiens, de centres de ressources paraît indispensable... Toute en rappelant qu'il faut faire attention à ne pas se perdre dans des controverses entre chercheurs qui peuvent rejoindre et freiner la mise en place d'une action.

Sur le fond il est important de résoudre l'épineuse question suivante : veut-on valoriser l'histoire individuelle de certains habitants du quartier (travail d'ethnologie qui va avoir un impact sur les gens eux-mêmes et sur le regard que vont porter les autres) ou veut-on expliquer l'histoire de l'immigration à travers l'histoire du quartier (qui fait appel à des

analyses plus fines, et qui en fonction du vocabulaire, peut être sujet à interprétation et débat) ?

De même, la mise en valeur de personnes issues de la 3ème génération de l'immigration et l'accent mis sur leurs origines soulèvent des questions délicates : ne sont-ils pas français ? lutte-t-on contre la discrimination ? explique-t-on l'histoire de l'immigration ? est-ce de la discrimination positive ?

Enfin, le choix des modes de diffusion et de valorisation est important. **En effet, les formes de restitution peuvent et doivent être multiples, explicatives, exploitables et compréhensibles par le plus grand nombre (générations / catégories sociales / nationalités...)**

Les participants notent donc que globalement une réflexion est nécessaire en préalable sur les objectifs à court, moyen et long terme de ces actions.

Au fil des débats...

«Comment concilier le droit à l'indiscernation et montrer une histoire particulière de l'immigration ?»



Des pistes à suivre ?

• Action-phare : Le site www.memoireurbaine.fr
5 ans de travail de collecte
de mémoire avec des habitants
Clôture avec colloque, expo et visites
de quartier, réalisées par des
habitants

FOCUS... Un projet d'histoire et de mémoire



L'atelier, animé par Suzana Dukic* de l'ISCRA, avait pour objectif de produire une réflexion collective sur les enjeux de la mise en œuvre de projets d'histoire et de mémoire. Cette réflexion est rendue nécessaire par les orientations de la loi de février 2014 sur les contrats de ville et le nouveau cadre de référence de la lutte contre les discriminations du CGET qui réaffirment en effet l'importance de ces thématiques.

En effet, la loi de février 2014 associe histoire, mémoire, quartiers, patrimoine, quartiers prioritaires et immigration. L'ensemble de ces termes mérite une attention particulière, car élevés au rang de lieux communs des sciences sociales et de l'action publique, leur usage reste problématique. Parfois interchangeables, souvent opposés, ils renvoient aujourd'hui à une préoccupation commune formulée en termes de «cohésion sociale» et de «vivre ensemble», formules généreuses s'il en est, mais peu instrumentées.

Si l'on jette un regard sur l'action publique ayant précédemment mobilisé l'histoire de l'immigration et la mémoire des habitants, l'on constate que les différents cadres référentiels de l'action publique n'ont pas été articulés. D'un côté, la mise en œuvre de projets de recueil de mémoire des habitants et de l'histoire des quartiers prioritaires a partie liée avec la rénovation urbaine. De l'autre, l'histoire de l'immigration a constitué un outil de l'action publique au service de différents référentiels, l'intégration, la lutte contre les discriminations, ou la diversité. Il y a donc un enjeu fort à définir le problème public auquel ces projets à venir devront répondre : S'agira-t-il, comme dans le cadre de la rénovation urbaine, de mettre la mémoire au service d'une politique sociale, en travaillant sur l'évolution du quartier, avant les opérations de transformation ? Ou s'agira-t-il de mobiliser l'histoire et la mémoire au service d'une politique de l'égalité de traitement ? S'il s'agit du référentiel de la lutte contre les discriminations, celui-ci ne se confond ni avec la politique d'intégration, ni avec une politique de promotion de la diversité.

D'un point de vue méthodologique, nous avons proposé à la trentaine de professionnels présents de procéder à une étude de cas par l'analyse collective de l'exposition «L'histoire des présences arabo-orientales en France». Pour travailler sur les enjeux de professionnalité, il a été proposé aux participants de l'atelier de visiter l'exposition en étant attentif à deux aspects : d'une part caractériser le rapport au présent et d'autre part relever les catégories de l'origine mobilisées pour composer le récit de l'exposition.

L'exposition «L'histoire des présences arabo-orientales en France» a été réalisée par une équipe emmenée par Pascal Blanchard spécialiste de l'imaginaire colonial, notamment de l'iconographie coloniale, et de la mémoire coloniale, en septembre 2013. Elle compte 16 panneaux autoportés qui déroulent une approche chronologique sur une période de plus de 8 siècles. Le rythme (accélérations et ralentissement de la narration), les logiques spatio-temporelles, les inflexions données au Roman national, l'évolution des catégories définissant la présence arabo-orientales ont mis en évidence : d'une part, le fait que le récit est étroitement intriquée aux enjeux de définition du national et d'autres les enjeux de l'ordre narratif (i.e le sens du récit) - en l'occurrence ici la diversité - et ses liens avec les cadres cognitifs de l'action publique.

* Suzana DUKIC est historienne de formation. Elle collabore à l'ISCRA-Méditerranée (www.iscra.org) depuis 2005. Ses travaux portent sur l'histoire de l'immigration, les politiques de la mémoire et les politiques publiques de lutte contre les discriminations. Depuis peu, elle s'intéresse aux enjeux de l'action culturelle dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.